

APPEL DE CANDIDATURES COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Membre externe – Mandat de trois (3) ans, renouvelable – Début décembre 2022

Le Comité d'éthique et de déontologie du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) est à la recherche d'un membre externe pour un mandat de trois (3) ans débutant en décembre 2022, avec possibilité de renouvellement. Le Comité souhaite par la même occasion constituer une banque de candidats admissibles afin de pourvoir d'éventuels postes vacants.

LE COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le Comité d'éthique et de déontologie (CED) est l'un des quatre (4) sous-comités du Comité de retraite du RRUQ à qui ce dernier a confié des responsabilités et délégué des pouvoirs dans le cadre de l'administration du Régime de retraite.

Le CED est composé de cinq (5) membres nommés par le Comité de retraite, dont deux (2) sont aussi membres du Comité de retraite et dont les trois (3) autres sont externes au Comité de retraite. Le CED a notamment pour mission de :

- Fournir des avis, conseils, explications et effectuer des recommandations en matière d'éthique et de déontologie, sur demande d'un comité du RRUQ ou de son propre chef;
- Analyser la teneur et donner suite aux plaintes qui lui sont soumises;
- Prendre en charge l'interprétation du Code de déontologie des membres des comités du RRUQ et revoir périodiquement les règles de déontologie qui y sont prévues;
- Passer en revue annuellement et déterminer la portée des déclarations consignées dans les registres du Comité de retraite et du Secrétariat du RRUQ (déclarations d'intérêts, déclarations d'antécédents judiciaires et déontologiques, déclarations de cadeaux ou d'avantages) et faire part de ses recommandations au Comité de retraite;
- Faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités;
- Former et informer les membres du Comité de retraite en matière d'éthique et de déontologie.

Dans l'accomplissement de sa mission, le CED bénéficie du soutien du Secrétariat du RRUQ, qui lui fournit le support nécessaire à l'exécution de ses tâches et responsabilités.

CARACTÉRISTIQUES DU MANDAT

- Le CED se réunit en moyenne entre trois (3) et quatre (4) fois par année, lors de séances d'une demi-journée tenues par visioconférence ou en personne (à Québec ou Montréal) selon la situation:
- En marge de chaque séance du CED, les membres consacrent en moyenne de deux (2) à six (6) heures aux travaux du CED (lecture des documents de réunion, rédaction d'avis, échanges de correspondance, etc.);
- Les membres externes du CED, soit ceux qui ne sont ni des membres du Comité de retraite ni des participants (actifs ou non actifs) du Régime de retraite, reçoivent une rémunération sous forme de jeton de présence en plus de se voir rembourser les dépenses prévues à la Politique relative aux frais de déplacement, de repas et de logement.

PROFIL DU CANDIDAT RECHERCHÉ

- Vous faites preuve d'intégrité et d'éthique professionnelle;
- Vous êtes titulaire d'un diplôme d'études avancées en éthique (2^e ou 3^e cycle universitaire);
- Vous n'êtes ni membre du Comité de retraite du RRUQ ni d'un de ses sous-comités;
- Vous ne cotisez pas à la caisse du RRUQ et n'en êtes pas un bénéficiaire, actuel (retraité) ou à venir (droit à une rente différée);
- Vous possédez des connaissances et une expérience pertinentes dans le domaine de l'éthique et de la déontologie, notamment en matière de conflits d'intérêts et d'allégeances, et êtes apte à mettre en place des processus éthiques ou déontologiques;
- Vous possédez une certaine connaissance du rôle fiduciaire;
- Vous avez une bonne capacité d'analyse et un sens politique;
- Vous démontrez un intérêt pour développer des outils d'aide à la réflexion éthique qui seront adaptés à différentes situations problématiques;
- Vous avez une certaine connaissance des régimes de retraite et du milieu universitaire (un atout).

ENTRÉE EN FONCTION à compter de décembre 2022

LE COMITÉ DE RETRAITE DU RRUQ

En vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, le Comité de retraite est l'administrateur et le fiduciaire du Régime de retraite. Il administre la caisse de retraite qui est composée des cotisations versées par les employés et les employeurs et des revenus qui en résultent. Cette caisse constitue un patrimoine fiduciaire affecté principalement au versement des remboursements et des prestations auxquels ont droit les participants et bénéficiaires du Régime.

LE RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (RRUQ)

Le RRUQ s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec et à quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'Université du Québec. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant : la rente versée est égale à 2 % par année de participation et est coordonnée à 65 ans au Régime des rentes du Québec (RRQ).

Au 31 décembre 2021, le Régime comptait 17 727 participants et bénéficiaires, dont 5 964 retraités. Les actifs financiers de la caisse de retraite s'élevaient à 5,7 milliards \$.

Pour de plus amples informations au sujet du RRUQ, nous vous invitons à visiter notre site Internet au www.rrug.ca.

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, d'ici le <u>vendredi 28 octobre 2022 – 12 h,</u> à Mme Nathalie Paquet à l'adresse suivante : <u>nathalie.paquet@rruq.ca</u>.

Toute demande de renseignements en lien avec la présente peut également être transmise à l'adresse précitée.